



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 82937

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des conséquences de pratiques illégales dans le secteur du textile. En effet, le secteur textile français voit l'émergence de nouvelles zones de ventes de masse, tenues par des grossistes peu scrupuleux, employant une main-d'œuvre sans papiers et sous-payée. Ils proposent aux détaillants de mode des produits importés, mais aussi des produits fabriqués dans des ateliers clandestins. Ces ateliers dirigés par des « esclavagistes » n'hésitent pas à recourir à la contrainte, exploitent des personnes en situation irrégulière et constituent un scandale inadmissible au cœur même de notre pays. Au-delà des aspects humains, les entreprises et leurs salariés subissent, de fait, une concurrence déloyale avec 1 800 grossistes prêts à approvisionner, sans difficulté ni aucun risque, leur clientèle. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures pour enrayer la prolifération de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82937

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4915

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)